



*Le Premier Ministre*

-----

*République de Côte d'Ivoire*

*Union-Discipline-Travail*

-----

**Rencontre de Monsieur le Premier Ministre avec le  
Conseil Français des Investisseurs en Afrique (CIAN)**

---

**THEME :**

**Le Cadre réglementaire que met en place la Côte  
d'Ivoire pour favoriser l'investissement**

---

**ALLOCUTION DE SEM DANIEL KABLAN DUNCAN,  
PREMIER MINISTRE DE COTE D'IVOIRE**

**Durée : 30 minutes (8 H 45 à 10 h 15)**

**Paris, 07 Avril 2014**

**Salon Napoléon, Hôtel Westin Vendôme**

**Monsieur le Président du Conseil Français des Investisseurs en Afrique,**

**Mesdames et messieurs les Présidents de Conseil d'Administration, Directeurs Généraux et Chefs d'entreprises,**

**Chers amis des Médias,**

**Honorables invités,**

**Mesdames et messieurs,**

Je voudrais de prime abord vous transmettre les salutations chaleureuses et les vifs remerciements de **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, Président de la République de Côte d'Ivoire, et du Gouvernement, pour l'aimable invitation que le CIAN a bien voulu nous adresser, afin que nous puissions avoir un important moment de rencontre et d'échanges sur la situation économique en Côte d'Ivoire.

Je voudrais ensuite, avant de rentrer dans le vif du sujet, que vous me permettiez de vous présenter les principaux membres de la délégation qui m'accompagne à cette rencontre :

- Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, M. Charles Koffi Diby ;
- Le Ministre chargé de L'Economie et des Finances, Mme KABA Nialé ;
- Le Ministre chargé de l'Intégration et des Ivoiriens de l'Extérieur, M. Aly Coulibaly ;
- L'Ambassadeur de Côte d'Ivoire près la République Française, SEM Charles Gomis ;
- Plusieurs collaborateurs de haut niveau de mon Cabinet et de Ministères techniques.

C'est dire l'importance que nous attachons à cette invitation du CIAN, qui est une preuve supplémentaire de l'excellence des relations existantes entre la France et la Côte d'Ivoire, ponctuée notamment par des rencontres périodiques et régulières non seulement au sommet entre les deux Chefs d'Etat, mais aussi au niveau des membres du Gouvernement, des grandes institutions, et des organisations professionnelles et économiques des deux pays.

A ce titre, l'on peut citer entre autres:

- Les rencontres entre les deux Présidents de la République, avec :
  - la visite d'Etat de **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA** du 25 au 27 janvier 2012 ;
  - les sept (07) visites de travail et d'amitié du Président Alassane OUATTARA à Paris du 25 juillet 2012 au 04 Décembre 2013.
- La rencontre entre le Premier Ministre de Côte d'Ivoire et le MEDEF, le 06 décembre 2012,
- La Visite en Côte d'Ivoire du Premier Ministre François Fillon les 14 et 15 juillet 2011.
- la visite en Côte d'Ivoire des Ministres Pierre MOSCOVICI, Manuel VALLS, Hélène CONWAY-MOURET, Nicole BRICQ, et du Directeur Général de l'Agence Française de Développement (AFD).
- Les visites des délégations d'hommes d'affaires français, conduites notamment par les Chambres de Commerce et d'Industrie des régions : Rhône-Alpes et Ile de France en 2012 ; Aquitaine et Normandie en 2013.

Les visites annoncées par les Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Alsace et de la Picardie respectivement en septembre et Novembre 2014.

Il faut également souligner que selon les données de la Chambre de Commerce Française en Côte d'Ivoire, **sur (03)**

## **trois entreprises françaises qui viennent en prospection, deux (02) s'implantent durablement.**

Enfin, ce sont entre **14 000 et 15 000** ressortissants français qui vivent en Côte d'Ivoire avec une moyenne de **800** arrivées de français par an depuis la fin de la crise.

Cela traduit bien le réchauffement de nos relations aux plans politique, diplomatique et économique. C'est l'occasion pour moi de réitérer notre profonde gratitude à l'endroit de la France, pour son rôle éminemment important non seulement pour la sortie de la grave crise politique, mais aussi en tant que partenaire économique traditionnel, dans le processus de relance économique de notre pays, après la décennie de crises de 2000 à 2011.

En effet, la France est le premier investisseur en Côte d'Ivoire avec 800 entreprises dont 160 entreprises représentant des grands groupes tels que **BOUYGUES, BOLLORE, SETAO, SADE, BNPPARIBAS, SOCIETE GENERALE, ORANGE, TOTAL, CFAO** . Ces 160 entreprises emploient près de 35 000 personnes. Elles contribuent à hauteur de 50 % aux recettes de l'Etat en matière d'impôt sur les bénéfices et leurs chiffres d'affaires cumulés représentent environ 30 % du PIB du pays. La filiale de la Société Générale (la SGBCI) est la première banque du pays, la filiale de BNP-Paribas étant la quatrième.

La Côte d'Ivoire compte **400 PME** de droit local créées par des ressortissants français et plusieurs PME créées par des entreprises françaises implantées en Afrique.

Comme vous le constatez, la France est un partenaire économique important de la Côte d'Ivoire.

Ce partenariat a survécu aux années de crises. En effet, le volume global des échanges s'était réduit de **56,8% entre 2005 et 2011**, passant de **2,4 milliards d'euros** (1558 milliards de FCFA) à **1 milliard d'euros** (871 milliards de FCFA).

Après la crise, le volume des échanges commerciaux s'est fortement accru de **64,5%** entre 2011 et 2013 pour s'établir à **1,7 milliards d'euros** (1106,6 milliards FCFA). Cette forte reprise de nos échanges est liée à la forte progression des exportations françaises (**+79,4%**) vers la Côte d'Ivoire ; elles s'élèvent à **1,02 milliards d'euros** (672,4 milliards FCFA) en **2013** ; un niveau cependant inférieur à celui du **Nigéria** (**1,9 milliards d'euros** ; soit 1275 milliards FCFA), premier fournisseur de la Côte d'Ivoire, suivi de la France. Les exportations de la France sont constituées à près de **80%** de produits de l'industrie manufacturière.

**Au plan financier**, je ne saurais passer sous silence la contribution importante de la France à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative d'allègement de la dette des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) par la Côte d'Ivoire, en juin 2012.

L'allègement de la dette de la France, signé le 24 juillet 2012 à Paris, s'élève à **3,763 milliards d'euros** (2500 milliards FCFA) et s'est traduit par le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) signé le 1er Décembre 2012.

Il consacre une remise de dette sèche à la Côte d'Ivoire, d'un montant de **913 millions d'euros** (600 milliards de FCFA) portant sur des créances commerciales.

A ce montant s'ajoute l'effort concernant les créances françaises d'aide publique au développement et qui entrent dans le périmètre du C2D, à savoir **2,89 milliards d'euros (1900 milliards de F CFA)**. Il convertit la dette en une **subvention d'aide au développement** pour le financement des projets de développement et de réduction de la pauvreté qui ressortent notamment du Plan National de Développement (PND) 2012 - 2015.

La première tranche du C2D porte sur trois ans et demi (juin 2012 – décembre 2015) pour un montant de **630 millions d'euros** (413 milliards de FCFA).

### **Excellences Mesdames et Messieurs,**

La tribune de ce jour, me donne l'opportunité de présenter le cadre réglementaire pour promouvoir les investissements privés en la Côte d'Ivoire.

Ce cadre s'inscrit dans **les importantes réformes structurelles et sectorielles** que mène le Gouvernement pour réaliser la grande vision du Chef de l'Etat, **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, « faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 ».

Pour réaliser cette ambition, le Gouvernement a bâti une stratégie de développement cohérente à travers le Plan National de Développement (PND) 2012-2015 d'un montant de **16,8 milliards d'euros** dont 60% à financer par le secteur privé. En outre, il prépare actuellement et activement d'autres instruments dont l'étude prospective « **Côte d'Ivoire 2040** » et **le PND 2016-2020**, pour affiner une trajectoire de développement viable à long terme.

Il s'agit de bâtir à terme **une économie structurellement industrialisée**, capable d'accroître la part des produits manufacturés dans le PIB et dans les exportations, et de favoriser l'avènement d'une classe moyenne tant en milieu urbain que rural, à même de soutenir une demande intérieure viable et durable.

### **Excellences Mesdames et Messieurs,**

L'action Gouvernementale, conduite sous la haute autorité du Président de la République **S.E.M Alassane OUATTARA**, comporte trois axes stratégiques:

- La Paix et la Sécurité,
- La réconciliation nationale,
- La reconstruction et la relance de l'économie.

**En ce qui concerne la Paix et la Sécurité**, préalables à tout développement économique viable, les actions entreprises ont permis de faire chuter l'insécurité; l'indice d'insécurité selon la norme de l'ONU, est ainsi passé de 4 à 2 en décembre 2013 ; **soit le même indice de sécurité que Genève ou New-York.**



**Au plan politique**, la création de la Commission, Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) qui doit permettre aux ivoiriens de retrouver les vertus du « vivre ensemble », c'est-à-dire, d'être capables de s'unir autour d'un idéal commun pour bâtir une nation.

Parallèlement, le Gouvernement a engagé un dialogue fructueux avec l'opposition qui a permis d'obtenir un consensus sur deux points majeurs, à savoir **(i)** le financement des partis politiques et des candidats à l'élection présidentielle et **(ii)** le statut de l'Opposition et bientôt, nous l'espérons vivement, un consensus sur **la mise en place de la Commission Electorale Indépendante.**

### **Excellences Mesdames et Messieurs,**

A ce stade de mon propos, je voudrais m'attarder sur les avancées économiques qui sont les plus significatives.

Ainsi, le taux de croissance économique est **de 9,8 % en 2012, entre 8,7% et 9% en 2013, et projeté en 2014 et 2015 à 10%**; donc à deux chiffres. Il convient de signaler, selon la dernière mission du FMI de mars 2014, qu'au cours des trois dernières années le PIB s'est accru de **25%** et le PIB par habitant de **15%**.

Le déficit budgétaire global est estimé à **-2,4% du PIB** en 2013. Le taux d'inflation est à **2,6%** inférieur à la norme communautaire de **3%**.

Le Taux d'investissement global est passé de **8,2%** du PIB en 2011 à **13,7%** en 2012 et **16,5%** en 2013 avec un objectif de **21%** en 2015.

**Le principal moteur de la croissance économique est et devra être le secteur privé avec une forte réduction de la sphère publique.**

**En effet, la Côte d'Ivoire souhaite avoir « Moins d'Etat, mais mieux d'Etat » ; c'est pourquoi elle met en œuvre le nouveau programme de privatisation dont la première phase concerne 15 entreprises.**

Le Gouvernement vient aussi de mettre en place le **nouveau dispositif institutionnel et juridique** pour la promotion des infrastructures économiques et sociales dans le cadre des **Partenariats Public-Privé (PPP)**; **42** projets sont actuellement concernés pour un montant de **5,3 milliards d'euros** (3482,3 milliards FCFA).

Le renforcement du rôle du secteur privé comme **le principal moteur de la croissance économique** est le sens de l'accélération d'importantes réformes structurelles et sectorielles pour améliorer significativement le climat des investissements privés.

A cet effet, il me plait de relever que pour la première fois, depuis **la parution de sa première édition en 2004, le rapport Doing Business 2014 de la Banque Mondiale** a classé la Côte d'Ivoire parmi **les 10 pays ayant réalisé les plus importantes réformes pour l'amélioration du climat des affaires dans le monde.**

En résumé, pour la Côte d'Ivoire, il s'agit notamment de **créer le meilleur environnement pour accompagner le secteur**

**privé et de créer en Côte d'Ivoire, les conditions les plus attractives pour la réalisation des investissements privés en Afrique.**

**Dans le domaine économique, la lutte contre la corruption, la promotion de la Bonne Gouvernance et la modernisation de la justice** pour un système judiciaire crédible constituent une priorité de notre politique avec notamment la mise en place de la **Haute Autorité de la Bonne Gouvernance en charge de la Lutte contre la Corruption** et la création du Tribunal de Commerce d'Abidjan pour plus de célérité dans le jugement des litiges commerciaux.

Il est important de souligner que la mise en œuvre de la politique économique se fait aussi dans « **le cadre du Comité de concertation secteur public – secteur privé** » ; réactivé en vue d'identifier et lever les entraves au développement des affaires.

Le Gouvernement met dans ce sens un accent particulier pour renforcer la stabilité macroéconomique.

**L'amélioration de la compétitivité de l'économie et la sécurisation des investissements privés** sont l'objet de nombreuses mesures, notamment :

1. La mise en place du nouveau Code des investissements en Mai 2012 offrant d'importantes exonérations fiscales;
2. **Le Guichet Unique des Formalités des Entreprises** au sein du CEPICI qui permet la création d'entreprise en **48** Heures et l'agrément aux investissements en **21** jours.
3. La mise en œuvre **du nouveau code foncier** qui sécurise l'accès à la propriété foncière tant en milieu urbain qu'en milieu rural, et va contribuer au développement du marché hypothécaire ;
4. La réduction des droits de mutations de **10% à 7%** et bientôt à **6%** ;
5. L'adoption en 2014 du **nouveau code minier** très attractif ;

6. La mise en place d'un nouveau **Code des télécommunications** tenant compte des nouvelles évolutions dans ce secteur et de la lutte contre la cybercriminalité. Le secteur des TIC représente actuellement **7%** du PIB et **20 millions** d'abonnés sont concernés sur une population totale de **24 millions** d'habitants. Ce code permet de nombreux investissements privés notamment le câblage du pays avec la fibre optique ; **2000 kms** de fibres optiques sont en cours d'installation pour un objectif de **7000 kms** devant couvrir tout le territoire de la Côte d'Ivoire.
  
7. L'adoption du **Code de l'électricité** qui permet notamment le développement de plusieurs sources d'énergie à des conditions compétitives et de renforcer la position de la Côte d'Ivoire en tant qu'exportateur net d'énergie dans la région ouest africaine.

### **Excellences, Mesdames et Messieurs,**

De manière générale, il convient de souligner que le Gouvernement s'est engagé dans une vaste réforme qui consiste

à réduire les délais, les coûts, les formalités administratives de tous les actes économiques. Il s'agit de la mise en place de guichets uniques pour la création d'entreprises, le Commerce extérieur, l'Habitat et le Foncier.

L'attraction des investissements nécessite aussi des infrastructures de qualité notamment le développement de **zones industrielles ou zones économiques spécialisées** lesquelles constituent des priorités d'investissement.

**La promotion des PMI / PME** qui constituent 80% du tissu économique mais contribuent pour seulement 18% à la création de la richesse nationale, a fait l'objet d'une Loi et d'une stratégie de mise en œuvre dénommée « **PHOENIX** », en vue notamment de renforcer leur capacité de gestion, leur accès aux marchés publics et à la sous-traitance et leur accès au financement bancaire.

En outre, l'Etat va bientôt mettre en œuvre une importante réforme en faveur du développement du **secteur financier**. L'objectif est d'accroître significativement le financement de

certaines secteurs prioritaires qui ont un accès faible au financement. Il s'agit notamment de l'habitat, des PME/PMI et de l'agriculture. Cette réforme prend également en compte : **(i)** le rôle de l'Etat dans le secteur financier, **(ii)** l'épargne contractuelle, **(iii)** l'accès au service financier y compris le secteur des assurances, **(iv)** le coût du crédit, **(v)** l'assainissement du secteur bancaire et de la microfinance et **(vi)** le cadre légal et judiciaire du secteur.

Enfin, **l'amélioration de la qualité de la formation à travers l'adéquation formation-emploi** vise à mettre à la disposition des entreprises une main d'œuvre de qualité et adaptée aux besoins économiques.

**Excellences Mesdames et Messieurs,**

La Côte d'Ivoire entend également bel et bien jouer son rôle d'une des grandes économies locomotives de cette région ouest africaine.

Elle veut constituer l'une des grandes portes d'entrée à la fois de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (**UEMOA**) qui compte **huit (8) pays**, et environ **100 millions d'habitants**, et de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (**CEDEAO**), qui compte **quinze (15) pays**, et environ **300 millions d'habitants**, ce qui en fait un marché plus large.

La CEDEAO représente **23%** du commerce extérieur de la Côte d'Ivoire et nous espérons pouvoir accroître nos échanges grâce aux importantes actions en cours en faveur de la facilitation du commerce et de la libre circulation des personnes et des biens.

Ce renforcement de notre ancrage régional est important pour tous ceux qui investissent ou veulent investir en Côte d'Ivoire. Ils ont de ce fait deux grands marchés à leur portée.

La Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est dotée **d'une vision 2020**, mettant l'accent sur l'effectivité de l'Union Douanière, avec **l'adoption d'un Tarif Extérieur Commun**, un schéma de libéralisation des échanges et de mise en œuvre du protocole sur la libre circulation des personnes,



des biens et des services, ainsi que du droit d'établissement et enfin **la création d'une monnaie commune** en 2020.

Par ailleurs, **un cadre communautaire des investissements** est en cours de finalisation, de même qu'une adhésion groupée de nos Etats membres à **l'Agence Africaine de Garantie des Investissements** pour couvrir, en complément de la **MIGA**, les risques politiques des Investisseurs dans notre région.

Enfin, **l'Accord de Partenariat Economique (APE)** entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest offre de nouvelles perspectives pour l'amplification de la dynamique de commerce international entre la Côte D'Ivoire et la France.

Certaines de nos préoccupations communautaires essentielles aujourd'hui concernent le développement et l'interconnexion des principales infrastructures structurantes au niveau régional : routes, autoroutes, réseaux électriques, réseaux ferroviaires, ports, télécommunications, etc.

D'une part, les projets d'autoroutes **Abidjan - Lagos** et **Abidjan - Ouagadougou - Niamey**, et d'autre part, le projet de chemin de fer **Abidjan - Ouagadougou - Niamey - Parakou - Cotonou - Lomé**, viendront renforcer dans les années à venir le commerce au sein de la CEDEAO.

**Excellences Mesdames et Messieurs,**

**Toutes ces réformes portent leur fruit, ainsi le taux d'investissement privé est passé de 5% du PIB en moyenne de 2000 à 2010, 5,4% du PIB en 2011, à 9,1% du PIB en 2012 et 10,8% en 2013 ; l'objectif est d'atteindre au moins 14% du PIB en 2015.**

Le montant des investissements privés est passé de **1,02 milliards d'euros** en 2011 à **1,9 milliards** en 2012, **2,52 milliards** en 2013 et projeté à **3,21 milliards** en 2014 et **4 milliards** en 2015.

Le PIB global est quant à lui passé de **18,8 milliards d'euros** en 2011 à **20,9 milliards** en 2012, **23,3 milliards** en 2013 et projeté à **26 milliards** en 2014.

C'est pour atteindre ces objectifs que **le Forum International Investir en Côte d'Ivoire, ICI-2014**, s'est tenu à Abidjan, du 29 au 31 janvier 2014. Il a enregistré plus de **3700 participants** venus d'au moins **75 pays**, **1,12 milliards d'euros** (738 milliards FCFA) d'intentions d'investissement avec 3 904 intentions d'emplois.

Ces résultats traduisent le grand intérêt des investisseurs étrangers pour la destination Côte d'Ivoire qui a enregistré de très bonnes performances économiques ces dernières années.

**Excellences Mesdames et Messieurs,**

Les perspectives de la coopération entre la Côte d'Ivoire et la France sont prometteuses.

Au niveau public, il s'agira notamment :

- D'accélérer la mise en œuvre du C2D,
- D'accentuer la coopération décentralisée.

**Au niveau du privé**, l'objectif sera de redynamiser et de renforcer la coopération entre les secteurs privés des deux pays, en mettant l'accent sur une présence plus importante des PME françaises à côté des grands groupes internationaux.

Il sera aussi question d'autres mesures telles :

- La diversification des échanges commerciaux,
- La création à côté de l'APEX-CI, d'une nouvelle Société d'Assurance-Export à l'image de la COFACE en France,
- La réactivation des Conseillers du Commerce Extérieur.

Comme vous avez pu le constater, **la Côte d'Ivoire est de retour sur la scène internationale**; et c'est avec **sa foi dans le libéralisme économique comme vecteur de création de richesses et développement** qu'elle s'ouvre au Monde en général et particulièrement à la France

**Je voudrais donc vous inviter toutes et tous à venir investir massivement en Côte d'Ivoire, chez nous, chez vous.**

**Je vous remercie de votre aimable attention.**